

Délibération n°146/2023

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 13/09/2023

Nombre de présents : 60

Effectif légal du conseil communautaire : 80

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de membres en exercice : 78

Nombre de votants : 67

Date d'affichage : 13/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune des Hauts de Forterre, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du treize septembre deux mil vingt-trois, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : BOISARD Jean-François, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CONTE Claude, CORDE Yohann, CORDIER Catherine, COUET Micheline, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, DUFOUR Vincent, FERRON Claude, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GAVILLON Francine, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, JACQUOT Brigitte, JARD Nathalie, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MÉNARD Elodie, MICHEL Nathalie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PERRIER Benoit, PICARD Christine, POUILLOT Denis, PRIGNOT Roger, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, THIEULENT Maryline, VANHOUCHE André, VASSENT Frédéric, VUILLERMOZ Rose-Marie.

Délégués titulaires excusés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse (pouvoir à M. Drouhin), BECKER Cécile, DA SILVA MOREIRA Paulo (pouvoir à M. Morisset), D'ASTORG Gérard (pouvoir à Mme Hermier), JASKOT Richard, LHOTE Mireille, LOURY Jean-Noël, REVERDY Chantal, VANDAELE Jean-Luc (pouvoir à Mme Lepré), VIGOUROUX Philippe (pouvoir à M. Rigault), WLODARCZYK Monique (suppléante Mme Gavillon), XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Jard).

Délégués absents : CHAMPAGNAT Jean-Louis, CORDET Yannick, GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, JACQUET Luc, PAURON Éric, PROT Michel.

Secrétaire de Séance : Mme Maryline THIEULENT

OBJET : Convention de coopération intercommunale relative à l'utilisation des déchèteries de Charny, Pourrain et Toucy entre la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne et la Communauté de communes de Puisaye Forterre

- Considérant que les territoires de l'Aillantais en Bourgogne et de la Puisaye-Forterre sont desservis par un réseau de déchèteries dont l'objectif est de rendre ces équipements accessibles et proches des bassins de la population,
- Considérant que certaines communes de la Communauté de communes de l'Aillantais, comme Merry-la-Vallée, le Val-d'Ocre, St-Maurice-Le-Vieil, St-Maurice-Thizouaille, La Ferté-Loupière et Sommechaie se trouvent plus proches des déchèteries de Charny, Pourrain et Toucy que des déchèteries de l'Aillantais en Bourgogne,

Délibération n°146/2023

- Considérant la demande du 5 juillet 2023 de la Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne pour que les habitants des 6 communes citées précédemment aient accès aux déchetteries de Charny, Pourrain et Toucy.
- Considérant la convention permettant d'autoriser l'accès aux usagers des 6 communes de l'Aillantais en Bourgogne aux déchetteries de Charny, Pourrain et Toucy pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029, pour un coût estimé à 16 euros par habitant, actualisable en fonction du coût réel.
- Vu l'avis favorable de la commission déchets en date du 6 juin 2023,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des déchets,
- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (67 voix pour) :

- Approuve la convention de coopération intercommunale pour l'accès aux déchetteries de Charny, Pourrain et Toucy, des habitants de la Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029 annexée,
- Autorise le Président à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

